

## **Police de l'Arc Jurassien - Communiqué de Presse**

Delémont/Neuchâtel, 30 mars 2012

### **Création d'un comité consultatif**

**Le comité de pilotage en charge du projet de fusion des polices des cantons du Jura et de Neuchâtel, nommé Police de l'Arc jurassien (PAJ), s'est doté d'un nouvel organe de réflexion. Un comité consultatif, fort d'une quinzaine de personnalités, a été constitué le 29 mars à Saignelégier avec les principaux acteurs de la scène administrative, judiciaire et politique des cantons du Jura et de Neuchâtel. Les responsables du projet souhaitent, dès le début, associer à leurs travaux les représentants des deux législatifs cantonaux, des Ministères publics, des syndicats ainsi que l'Association jurassienne des communes. Il est important que les parties concernées soient consultées et impliquées dans ce projet novateur.**

Cette séance inaugurale a permis de rappeler les grandes lignes de ce projet pilote, unique en Suisse. M. Markus Notter, ancien conseiller d'Etat zurichois et président du comité de pilotage, a souligné que la Conférence des directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) suivaient ces travaux avec un grand intérêt. "La Suisse nous regarde. Il est essentiel que la gouvernance et la supervision politique et démocratique soient garanties", a souligné M. Notter. La fusion des polices cantonales jurassienne et neuchâtelaise, si elle se concrétise, pourrait faire école dans d'autres régions, notamment en Suisse centrale.

Les statistiques 2011 de la criminalité en Suisse confirment qu'il est nécessaire aujourd'hui de développer et de renforcer les coopérations intercantionales. Le processus lié au projet PAJ se poursuivra avec un premier rapport au COPIL en juin sur un modèle de police régionale et les synergies qu'elle pourrait générer. Un crédit d'étude devrait être présenté aux deux Parlements en mars 2013 pour s'assurer du soutien politique, avant la finalisation d'un avant projet de concordat courant 2013.

Parallèlement, la Police jurassienne poursuit sa mutation. Le projet de réforme interne sera soumis au Parlement jurassien durant l'automne 2012. Celle-ci devrait notamment fixer les grands axes d'une police de proximité dans le Jura.

**Les deux ministres en charge de la police sont les personnes de contact:  
Pour Neuchâtel: Jean Studer, tél. 032 889 44 00.  
Pour le Jura: Charles Juillard, tél. 032 420 55 03.**